Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
AMBASSADE DE FRANCE EN ARMÉNIE

http://www.ambafrance-am.org

https://twitter.com/ambafr_armenie

Service de Presse

Revue de la presse arménienne du 21 mai 2019

Le procès de Robert Kotcharian a été suspendu et envoyé à la Cour constitutionnelle pour clarifier la possible contradiction entre la Constitution et les accusations/ A la une des medias, la suspension par le tribunal du procès de Robert Kotcharian. Le juge qui a présidé le procès, Davit Grigorian, a suspendu le procès en raison d'une possible « contradiction entre la Constitution arménienne et les accusations de coup d'État portées contre l'ancien Président ». Le juge a par conséquent demandé à la Cour constitutionnelle de se prononcer sur ce sujet. D. Grigorian a également suggéré que la constitution donne à R. Kotcharian l'immunité de poursuites dans le cadre des violences post-électorales du 1er mars 2008, car selon l'article 140 de la Constitution «*pendant la durée de ses pouvoirs et par la suite, le Président de la République ne peut faire l'objet de poursuites ni engager sa responsabilité pour les actes découlant de son statut*». Les avocats Vahe Grigorian et Seda Safarian qui représentent les proches des manifestants tués ont condamné la décision du juge et ils se sont plaints du fait qu'ils n'ont pas entendu les arguments du juge avant de suspendre le procès. Les avocats ont nié toute contradiction entre les dispositions constitutionnelles et l'article du code pénal utilisé contre Kotcharian. Ils ont également rejeté la plainte du juge concernant l'immunité de poursuite de Kotcharian, car, selon eux, les actions de Kotacharian en 2008 étaient illégales et ne découlaient pas de son statut. Cependant, selon le juge et la défense de Kotcharian, ce dernier a agi en tant que Président de la République et non en tant que particulier, même en supposant que sa répression de l'opposition après les élections était illégale. *Jamanak* qualifie la décision de suspension du procès de scandaleuse et avance qu'elle fait partie d'un complot contrerévolutionnaire mené par Robert Kotcharian et l'élite oligarchique de l'ancien régime sous le patronage de Moscou. En vertu du droit arménien, la Cour constitutionnelle dispose d'un mois pour décider de la tenue d'une audience et statuer sur l'appel du juge. Selon *Joghovourd*, la Cour constitutionnelle déciderait de tenir une audience, mais prendrait son temps pour examiner la question et six mois plus tard, quand l'agitation autour de l'affaire serait moins forte, l'ex membre du parti Républicain et l'actuel Président de la Cour constitutionnelle, Hrayr Tovmasian, publierait une décision en faveur de Kotcharian affirmant son immunité. « *L'affaire du 1er mars sera ainsi close* » prédit le quotidien.

Réactions de la presse aux réformes judiciaires annoncées par Nikol Pachinian/ *Joghovourd* et *Haykakan Jamanak* partagent l'avis de Nikol Pachinian que le système judicaire arménien ne jouit pas de légitimité, car il est lié à l'ancien régime corrompu et constitue donc un « frein » pour le pays. Selon *Haykakan Jamanak*, la libération de Kotcharian était « la goutte qui fait déborder le vase pour Pachinian » et l'a fait renoncer aux illusions que le système judicaire pourra « se guérir lui-même sans une intervention chirurgicale ». D'après le quotidien, il est devenu évident que « le simple fait que les autorités n'interfèrent pas dans le travail des tribunaux ne garantissait pas nécessairement que les autres n'interféreraient pas non plus». Notant que la plupart des juges arméniens ont été nommés sous les gouvernements précédents, *Haykakan Jamanak* insiste sur le fait que les autorités actuelles «font tout pour établir la règle de droit dans le pays et faire en sorte que tout soit dans les limites de la loi,

mais que ces limites du droit sont déterminées par des juges, dont beaucoup ont reçu des ordres politiques des autorités précédentes ». *Aravot*, tout en partageant l'avis de Pachinian sur la non-confiance de la société dans les tribunaux, avance que les actions « d'opposition » entreprises par les autorités ne sont pas un moyen pour reformer le système judiciaire. « Avant les juges était contrôlés par les pots de vin ou par le chantage, et maintenant on veut qu'ils soient guidés par des manifestations populaires ? » écrit le quotidien en notant qu'il n'y voit pas de différence positive. Selon *Aravot*, le tribunal perd son utilité et son rôle si on avance que ses décisions doivent « refléter la position de la population ». Commentant les réformes annoncées, *Aravot* espère que le « vetting » des juges ne se fera pas sur le critère de partage par les juges de la détermination des autorités de « punir les criminels de l'ancien régime », mais se basera plutôt sur une évaluation objective des compétences. *168 jam* présente l'avis du politologue russe Modest Korolyev selon lequel la déclaration de Nikol Pachinian sur le système judiciaire prouve que l'affaire Kotcharian est une « affaire politique personnellement guidée par Nikol Pachinian ».

Réaction des États-Unis aux réformes judicaires annoncées par Nikol Pachinian/ Les États-Unis ont appelé le gouvernement arménien à se tenir à la Constitution arménienne dans les efforts de réforme du système judiciaire national. « *Le peuple arménien a clairement indiqué qu'il soutenait ces changements et nous encourageons le gouvernement à poursuivre la réforme judiciaire en rapport avec la Constitution arménienne. Les États-Unis sont déterminés à travailler avec les Arméniens pour soutenir le renforcement d'un pouvoir judiciaire indépendant, ce qui comprend des efforts anti-corruption et le développement d'institutions de l'état de droit* » a déclaré l'ambassade américaine à Erevan.

Le ministre chinois des Affaires étrangères en visite en Arménie du 25 au 26 mai/ La presse indique que le Ministre chinois des Affaires étrangères, Wang Yi, sera en visite en Arménie du 25 au 26 mai. La porte-parole du Ministère des Affaires étrangères, Anna Naghdalian, a annoncé la signature de quelques accords internationaux et d'un autre traité sans indiquer les détails.

Les anciens cadres saboteraient la lutte contre la corruption/ Selon *Joghovourd*, le fait qu'après la révolution le nouveau gouvernement n'a pas entrepris de changements radicaux au niveau des effectifs des cadres dans les établissements publics et notamment dans les établissements responsables de l'application de la loi, serait la raison de sabotages et de fuites d'informations perpétrées par des responsables hérités des anciennes autorités. D'après *Joghovourd*, un exemple frappant serait le fait qu'un certain nombre d'anciens fonctionnaires impliqués dans diverses affaires pénales notamment dans la corruption, ont réussi à fuir l'Arménie avant que des procès soient lancés contre eux.

Rédaction : Lena Gyulkhasyan

Hayastani Hanrapetoutioun- quotidien, journal officiel, tirage-6000 exemplaires ; Azg- hebdomadaire, tirage-3000 exemplaires ; Haykakan Jamanak- quotidien, tirage-6500 exemplaires ; Aravot- quotidien, tirage-2718 exemplaires ; Jamanak- quotidien, tirage- 5300 exemplaires ; Hraparak-quotidien, tirage-3400 exemplaires ; Joghovourd-quotidien, tirage-3500 exemplaires ; Golos Arménii- trihebdomadaire en langue russe, tirage-3425 exemplaires ; Novoyé Vrémia- trihebdomadaire en langue russe, tirage- 5 000 exemplaires ; 168 Jam- hebdomadaire, tirage- 5000 exemplaires ; Respoublika Arménia- bihebdomadaire, journal officiel en langue russe, tirage- 1500 exemplaires.

Cette revue de presse est une synthèse réalisée à partir de publications arméniennes parues au cours d'une journée définie et constitue un document de travail qui ne saurait en aucun exprimer le point de vue de l'Ambassade de France ou des autorités françaises. Toute reproduction de cette revue destinée notamment à une publication électronique, papier, destinée à des tiers, est soumise à autorisation de l'Ambassade de France en Arménie.